

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27/04/2004.

*

ORDRE DU JOUR

I) DEMANDE D'ADOPTION DU PROCES-VERBAL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance

II) ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Demande d'adoption des statuts définitifs du groupement local de coopération transfrontalière « Vis-à-Vis ».
- 2) Demande d'acquisition d'une parcelle en vue de l'implantation d'un relais de télécommunication mobile.
- 3) Demande d'adoption du bail pour la location d'un emplacement pour un pylône ORANGE à ROSSFELD
- 4) Motion en faveur de la réalisation d'un axe Est-Ouest à BENFELD.

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 27 avril 2004 à 20 H, sur convocation régulière en date du 14/04/2004 à la Communauté de Communes, sous la présidence de Mme Esther SITTLER, Présidente.

APPEL DES DELEGUES PRESENTS

PRESIDENTE :

Esther SITTLER

VICE-PRESIDENTS :

Auguste SCHNAITER
Denis SCHULTZ
Claude WISSENMEYER
Robert LUSTIG

CONSEILLERS :

Michèle SCHWEMLING (suppléante de André WETZEL)
Jean-Paul BAUMANN
Daniel MESSMER
Bernard PFLEGER (suppléant de Bernard WEBER)
Armand HURSTEL (suppléant de Lydie SIPP)
Fernand BURCKEL
Gaston SCHMITT
Francine FROMENT
Michel KOCHER
Jean-Claude ROHMER
Rémy WILLMANN
Léon HAAG

Excusé(s):

André WETZEL
Eric MAYER
Bernard WEBER
Michel MEUNIER
Robert SCHNEIDER
Lydie SIPP
Martine LIMACHER
Jean-Marie GRUNERT
Jean-Paul BRUGGER
Suzanne WENDLING
Roger KIEFFER
Jacques HELFTER

Pouvoir(s):

Eric MAYER à Robert LUSTIG
Michel MEUNIER à Auguste SCHNAITER
Martine LIMACHER à Michel KOCHER
Roger KIEFFER à Rémy WILLMANN
Jean-Marie GRUNERT à Jean-Claude ROHMER
Suzanne WENDLING à Claude WISSENMEYER

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	14	03	06	12

Assistaient en outre à la séance :

M. Jean-Frédéric TUEFFERD, DNA.

Services internes :

M. Philippe GRUSSENMEYER, Directeur.

La Présidente, Esther SITTLER, souhaite la bienvenue aux personnes présentes

Et ouvre la séance à 20H 15.

I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

COMMUNIQUES DE LA PRESIDENTE :

OM : Sortie des régularisations 2003 pour le 6 mai

OM : Sortie des factures 2004 pour le 12 mai

28/9 à 20H00 au CINEMA : Présentation de la charte intercommunautaire

12/6 : Invitation chez Raymond MOSSER au jardin.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame la Présidente indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

Monsieur **Rémy WILLMANN** est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II) ADMINISTRATION GENERALE

1) Demande d'adoption des statuts définitifs du groupement « Vis-à-Vis »

Mme la PRESIDENTE expose qu'en vue de la constitution du groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) « Vis-à-Vis », le processus de transfert a été initié par délibération du 26 juin 2003 de la Communauté de communes pour les compétences suivantes : « réalisation d'études de faisabilité afin d'évaluer la possibilité d'un pont sur le Rhin ; organisation de manifestations culturelles et sportives ; édition d'un calendrier des manifestations ; mise en place de liaisons de transports publics transfrontalières en accord avec le Département du Bas-Rhin ; promotion des activités et des échanges entre les associations allemandes et celles des communes membres des Communautés de Communes ».

Afin de valider l'adhésion de la Communauté de Communes au GLCT et de préciser les objectifs et les modalités de fonctionnement de cette structure, de se prononcer sur son adhésion, d'approuver les statuts, d'autoriser Mme la

PRESIDENTE à signer la convention de coopération, de désigner les délégués représentants au sein de la Communauté de Communes.

M. Gaston SCHMITT estime qu'on a tout intérêt à y adhérer. Mais cela soulève une question de fond qui est celle de l'Eurodistrict. Soit il faudra entrer dans celui qui existe, soit en créer un.

Mme la PRESIDENTE indique que dans un premier temps, il convient d'officialiser l'existence de ce groupement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

VU les articles L.5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté de 26 juin 2003 portant demande de transfert,

VU l'accord de Karlsruhe du 23 janvier 1996,

VU l'arrêté préfectoral du 7 avril 2004 portant transfert de compétence.

AUTORISE Mme la PRESIDENTE à signer la convention de coopération avec les membres du Groupement Local de Coopération Transfrontalière « Vis-à-Vis » qui sera créé ;

DONNE son accord à la création du Groupement Local de Coopération Transfrontalière ;

ADHERE à cette structure

APPROUVE les statuts du Groupement Local de Coopération Transfrontalière « Vis-à-Vis » joints en annexe,

DESIGNE les 7 délégués de la Communauté de Communes conformément aux dispositions de l'article 8 comme suit :

Esther SITTLER, Présidente

Robert LUSTIG, Vice-Président

Denis SCHULTZ, Vice-Président

Michel KOCHER, Délégué

Rémy WILLMANN, Délégué

Gaston SCHMITT, Délégué

Francine FROMENT, Déléguée.

2) Acquisition d'une parcelle en vue de l'implantation d'un relais de télécommunication mobile

Mme la PRESIDENTE expose qu'il s'agit enfin de trouver une solution pour améliorer le réseau de téléphonie mobile sur le territoire intercommunal.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme la Présidente à acheter une parcelle de terrain nécessaire à une telle implantation

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer la promesse, le compromis et l'acte de vente à venir avec M. HIRLI Lucien, 1 rue du Château d'eau de ROSSFELD dont la surface sera précisée après arpentage au prix forfaitaire de 2000€ ainsi que la déclaration de travaux et tout acte nécessaire à l'aboutissement de cette démarche

AUTORISE le paiement des honoraires notamment du notaire et d'arpentage y afférent.

3) Demande d'adoption du bail pour la location d'un emplacement pour un pylône de la société ORANGE à ROSSFELD

A la suite d'une demande d'amélioration du réseau sur le secteur de BENFELD, Mme la PRESIDENTE a porté le raisonnement de l'amélioration du réseau à l'échelon intercommunal. Ainsi, ORANGE a accepté l'installation d'un relais sur le château d'eau de ROSSFELD moyennant un loyer modéré. Cela permettrait désormais une couverture efficace des communes de ROSSFELD, HERBSHEIM et WITTERNHEIM.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 14 avril 2004,

Les caractéristiques du bail sont les suivantes :

OBJET : Location d'emplacement pour mise en place des équipements techniques nécessaires à l'activité d'exploitant de systèmes de radiocommunications avec les mobiles.

DUREE : 12 ans, reconduction tacite.

LOYER : 500€ par an.

ADOpte le contrat de bail à intervenir entre la société ORANGE France et la Communauté de Communes de Benfeld et Environs

AUTORISE la PRESIDENTE ou son représentant à signer ladite convention dont les principales caractéristiques sont énoncées plus haut.

4) Motion en faveur de la réalisation d'un axe Est-Ouest à hauteur de BENFELD

La Communauté de Communes de Benfeld et Environs a sollicité le concours de la DDE en vue de réaliser une prétéude de circulation nécessaire à la réalisation d'un futur axe Est-Ouest par la construction d'une déviation probable au nord de la RD 5 avec création d'un échangeur sur la RN83.

La nécessité de la réalisation de cette déviation répond à deux priorités :

- 1) Résorber les importantes nuisances que génèrent la circulation est-ouest, désengorger le flux actuel sur Benfeld, Sand et Matzenheim ainsi que faciliter l'accès au Ried.

- 2) Répondre par des dessertes adaptées à l'urbanisation future (population) et au développement économique (entreprises) prévisible du secteur à l'échelle du SCOTERS.

Le résultat de l'étude mené par la DDE démontre un flux de circulation saturé aux heures d'hyperpointes mais qui reste globalement acceptable pour les 10 années à venir pour les usagers. Pour les riverains, le trafic est déjà vivement ressenti. En revanche, au-delà rien n'est prévisible et le pire pourrait nous attendre si nous restons sans réaction.

Pour résoudre cette problématique, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOTERS doit impérativement envisager la solution d'un tel axe routier à la hauteur de BENFELD, complémentaire au projet de transport en commun prévu dans le cadre du SCOTERS pour desservir le Ried.

EN EFFET :

- La réalisation de l'axe Est-Ouest à la hauteur de BENFELD est une orientation pertinente dans la mesure où elle permet de faciliter l'accès aux communes du Ried, la liaison avec la voie rapide du Piémont, territoire également concerné et la Route Nationale 83.

- La liaison Est-Ouest fait déjà partie des enjeux majeurs en terme de déplacements dans la charte de développement du Pays d'Alsace-Centrale.

- Le transport en commun, en particulier en direction du Ried, contribuera à résoudre la problématique du désengorgement mais ne suffira pas en raison notamment du transport lié au développement économique (SOCOMEK...) qui doit passer inéluctablement par la réalisation d'une telle déviation.
- La réalisation d'un pont sur le Rhin entre GERSTHEIM et RHINAU plaide pour la réalisation d'une telle déviation.
- L'accessibilité des territoires dépend étroitement d'une telle déviation transversale, pendant normal des axes radiants majeurs, afin de capter la circulation qui remonte du Ried.

Le schéma d'aménagement global du SCOTERS doit donc impérativement intégrer une réflexion sur la création d'une liaison est-ouest.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DEMANDE le soutien et l'appui des Communautés de Communes du Rhin, du Pays d'Erstein, du Piémont de Barr, du Bernstein et de l'Ungersberg et du Pays de Sainte-Odile.

APPUIE la solution du transport en commun.

DEMANDE à M. LE PRESIDENT du SCOTERS d'intégrer dans le schéma d'aménagement global du SCOTERS une réflexion sur la création d'une liaison est-ouest à hauteur de BENFELD.

DEMANDE à M. Le Président du Conseil Général d'appuyer cette position.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.

La PRESIDENTE,
Esther SITTLER

Le Secrétaire Elu,
Rémy WILLMANN
Délégué.

Le Secrétaire Administratif,
Philippe GRUSSENMEYER
Directeur.